



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
À L'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE
PLÉNIPOTENTIAIRE DE LITUANIE, S.E.M. STANISLAS GIRDVAINIS***

Mercredi 18 octobre 1939

Monsieur le Ministre,

Heureux est pour Nous ce jour, qui voit, après une période d'interruption, un Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Lithuanienne présenter ici ses lettres de créance. Nous ne doutons pas que les catholiques de votre pays saluent cet événement avec une joie sincère et une intime adhésion de cœur.

Tandis que des changements dramatiques se produisent dans la structure politique de l'Europe et dans l'état d'âme des nations à l'égard les unes des autres, le peuple Lithuanien vient au centre de la chrétienté affirmer son attachement résolu aux devoirs et aux buts que lui assignent sa volonté nationale de vivre et sa tradition religieuse.

Ce peuple catholique, toujours si présent à Notre amour paternel et à Notre sollicitude pastorale, voit dans l'acte qui s'accomplit aujourd'hui un heureux gage d'avenir : le signe que les relations du Gouvernement lithuanien avec le Saint Siège entrent dans une phase nouvelle, durant laquelle les questions encore pendantes quant aux rapports de l'Église et de l'État pourront bientôt trouver, dans un esprit de sagesse et d'équité, une harmonieuse solution, favorable au libre développement de la vie religieuse dans la nation.

Veillez, Monsieur le Ministre, vous faire auprès de Son Excellence Monsieur le Président de la République l'interprète de la profonde satisfaction, avec laquelle Nous avons accueilli les pensées et les intentions exprimées en son nom, lui donnant l'assurance que Nous Nous estimerons heureux d'aboutir, sur tous les terrains et dans tous les sujets concernant la situation respective de l'Église et de l'État, à ces justes arrangements, qui naissent d'une loyale confiance et qui

permettent de part et d'autre, à chacun des deux pouvoirs, l'exercice normal et tranquille de son action.

« Avant-poste septentrional de la catholicité » : ainsi avez-vous désigné, Monsieur le Ministre, le pays dont vous êtes le fils et, dans un rang si élevé, le serviteur. Ces mots jaillis de vos lèvres montent du cœur même de votre peuple, traditionnellement dévoué au Saint Siège ; ils sont pour la Lituanie un titre d'honneur. En eux vibre l'accent d'une volonté décidée à toujours rester intimement et se montrer extérieurement, par ses œuvres, digne de ce titre et du rôle qu'il exprime, même si le sacrifice devenait la rançon nécessaire à l'affirmation et à la réalisation d'un tel idéal.

Conscient des devoirs propres à Notre charge de Pasteur suprême, Nous ne laisserons pas — sans en être requis — Notre action, toujours orientée vers le salut des âmes, s'engager dans les controverses purement temporelles et les compétitions territoriales entre les États. Mais le devoir même de cette charge ne Nous permet pas de fermer les yeux, lorsque, précisément pour le salut des âmes, surgissent de nouveaux et incommensurables dangers, lorsque, sur la face de l'Europe, chrétienne dans tous ses traits fondamentaux, s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche l'ombre sinistre de la pensée et de l'œuvre des ennemis de Dieu. En pareilles circonstances, plus qu'à aucune autre période de son histoire, la préservation, la culture et au besoin la défense de l'héritage chrétien acquièrent, pour les destinées futures de l'Europe et la prospérité de chacun de ses peuples, grand ou petit, une importance décisive.

L'État qui, avec une noble hauteur de vues, reconnaît la liberté convenable à l'expansion et à la pratique de la doctrine du Christ, se prépare ainsi des réserves de force spirituelle, sur lesquelles il pourra compter en toute assurance, quand viendront les heures troubles et difficiles. Partout où pleine liberté est laissée à la doctrine évangélique, le sentiment chrétien pénétrera non seulement l'âme des citoyens, mais les multiples et diverses activités de la vie publique. Et plus la justice chrétienne, la fraternité chrétienne, la charité chrétienne animent et dirigent les particuliers et les collectivités, plus aussi s'établit au sein des nations et entre elles une atmosphère spirituelle rendant possible, facile même, la solution de bien des problèmes, qui aujourd'hui paraissent ou sont réellement insolubles.

Si, au milieu des événements actuels, les nations chrétiennes ont un titre particulier à Notre sollicitude et à Notre vigilance pastorale, Nos fils et filles de Lituanie peuvent comprendre à quel point Nous sommes auprès d'eux. Nous leur sommes uni aussi par Notre inébranlable assurance de leur fidélité et par la confiance en Dieu, dont le secours tout-puissant peut ouvrir à une Europe pacifiée, rendue au sens de la justice, de la fraternité et de sa vocation chrétienne, des routes nouvelles vers le progrès et la prospérité.

Animé de cet espoir, Nous adressons à la Nation lithuanienne, — gouvernants et gouvernés, — Notre salutation émue, et sur tous ses enfants, spécialement sur Votre Excellence, Nous

implorons du fond du cœur les plus abondantes faveurs divines.

* AAS 31 (1939) p.611-612.

Actes de S.S. Pie XII, I, p.196-197.

La Documentation catholique 1940, n° 908, c.7-9.

Discours et Messages-radio de S.S. Pie XII, I,

Première année de Pontificat, 2 mars 1939 - 1er mars 1940, pp. 339-341

Typographie Polyglotte Vaticane.
